

**ANNEE
2016**

Collonges la Rouge le 16 novembre 2016

**Le Maire et son Conseil Municipal,
L'association "Les Amis de Collonges",**

À tous les habitants, permanents, résidents saisonniers, acteurs de l'économie locale, aux associations animatrices de notre village et à tous les inconditionnels de Collonges-la-Rouge.

Tout d'abord, un grand merci à la petite centaine de généreux donateurs !

Voici un an, vous receviez l'appel aux dons 2015(*) pour la création de deux vitraux contemporains dans la chapelle des Pénitents, et son aménagement en conséquence, dans le cadre de l'appel au Mécénat Populaire et au Mécénat d'Entreprise lancé en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Nous espérons rééditer l'exploit de nos prédécesseurs qui, en 1927, avaient récolté, par une tombola, 9 000 francs de l'époque afin de relever les ruines de la Chapelle des Pénitents. Eh bien, les Collongeois d'aujourd'hui, leurs amis, les commerçants et les partenaires ont montré qu'ils savaient prendre la suite. En effet, c'est près de 19 000 euros que vous avez souscrits à ce jour. Le département de la Corrèze, la Région Nouvelle Aquitaine, et la DRAC ont apporté leurs contributions. Ainsi, au moment où vous lirez ces lignes, les vitraux seront posés et financés.

Et maintenant ?

La souscription continue, et fait l'objet d'un second appel pour l'année 2016. Pourquoi?

Reste l'aménagement en conséquence!

En effet, grâce à vos contributions, notre effort de restauration du patrimoine architectural et patrimonial du village au sein de la chapelle des Pénitents va se poursuivre comme initialement annoncé dans l'appel 2015. La mise en valeur des vitraux exige de réaménager l'ensemble du mobilier et de mettre en place une nouvelle signalétique. Une animation vidéo est prévue. L'éclairage indirect des vitraux doit être étudié et réalisé. Enfin, la restauration du St Maximin, est toujours à l'ordre du jour.

Voilà pourquoi il est primordial que la souscription reste vivante. Si vous ne l'avez pas encore fait, n'hésitez pas à rejoindre, même avec un don modeste, la liste de ceux, grâce à qui, le fabuleux patrimoine de Collonges sera transmis dans le meilleur état possible aux générations à venir.

Vous remerciant à nouveau pour vos contributions, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

*Merci de votre générosité
n'hésitez pas à venir voir
les vitraux*

Madame Paulette Fender
Maire de Collonges-la-Rouge



Etienne Dessus de Cérou
Vice-Président « Amis de
Collonges » en charge du projet



Monsieur René Dupuis
Président « Amis de Collonges »



—

**CRÉATION DE DEUX
VITRAUX CONTEMPORAINS
POUR LA CHAPELLE DES PÉNITENTS
DE COLLONGES-LA-ROUGE.
C'EST EN BONNE VOIE,
MERCÌ À TOUS !**

—



—

LE 29 FÉVRIER 2016, LE COMITÉ ARTISTIQUE – COMPOSÉ DE TROIS REPRÉSENTANTS DE LA MAIRIE, TROIS REPRÉSENTANTS DES AMIS DE COLLONGES, LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE, QUATRE REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ARTS CONTEMPORAINS, LA REPRÉSENTANTE DIOCÉSAIN EN ART RELIGIEUX ET LE CURÉ DE COLLONGES – A DÉLIBÉRÉ ET RETENU LE PROJET DE **DIDIER MENCOBONI, ARTISTE ASSOCIÉ À OLIVIER JUTEAU, MAÎTRE-VERRIER.** (CURRICULUM VITAE COMPLET DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.AMISDECOLLONGES.FR).

—



A PARTIR DES ESQUISSES DE DIDIER MENCOBINI, LE MAÎTRE-VERRIER ET SON ÉPOUSE PRÉPARENT LES GABARITS DE COULEURS : TRAÇAGE À L'AIDE DES GABARITS, PUIS DÉCOUPE DU VERRE ANCIEN, UN TRAVAIL TRÈS DÉLICAT. PLUS DE DEUX CENTS MODULES DE VERRES ANCIENS SONT AINSI DÉCOUPÉS.



CI-DESSUS, LE MAÎTRE-VERRIER FABRIQUE LES CADRES MÉTALLIQUES À LA DIMENSION PRÉCISE DES DEUX BAIES DE LA CHAPELLE. À DROITE, DE TRÈS BEAUX JEUX DE REFLETS LAISSENT PRÉSAGER UNE ŒUVRE CONTEMPORAINE CHATOYANTE ET PLEINE DE VIE.



UNE FÉRIE DES COULEURS SE JOUE SOUS NOS YEUX ! L'ABSENCE DE PLOMB, RENDUE POSSIBLE PAR LES TECHNIQUES MODERNES DE COLLAGE VERRE SUR VERRE, ACCENTUE CONSIDÉRABLEMENT LA LUMINOSITÉ ET LA PROFUSION DE COULEURS. LES JEUX DES LUMIÈRES AU FIL DES JOURS ET DES SAISONS SERONT SANS CESSÉ DIFFÉRENTS. LEURS PROJECTIONS SUR LES MURS ET DALLES DE LA CHAPELLE RÉAMÉNAGÉE EN CONSÉQUENCE SERONT UN SPECTACLE PERMANENT.



LES VERRES COLORÉS ANCIENS SONT PRODUITS À L'ANCIENNE PAR SOUFFLAGE PUIS MISE À PLAT. CHAQUE VERRE EST UNIQUE DANS SA COULEUR ET SA TEXTURE.



UN DUO COMPLÉMENTAIRE

Ce ne sont pas des inconnus.

Didier Mencoboni est un artiste de notoriété internationale représenté par la galerie Eric Dupond à Paris. Il a eu et continue d'avoir de nombreuses expositions en France comme à l'étranger. Ses œuvres sont également présentes dans de nombreux FRAC.

Olivier Juteau est un artiste du verre. Avec son épouse, ils sont en osmose avec ce matériau qu'ils travaillent depuis toujours, réalisant des formes complexes exceptionnelles. Maître-verrier réputé, issu des ateliers chartrains, il a fait équipe avec Didier Mencoboni pour réaliser une œuvre originale et unique. En effet, Didier Mencoboni réalise ici ses premiers vitraux. À partir des aquarelles de la pré-étude, Olivier Juteau doit transposer sur le verre le dessin original. Ceci ne peut se faire sans une collaboration étroite entre les deux artistes.

L'INTENTION

« L'élaboration des deux vitraux s'est développée sur deux distances de perception : loin et proche. Le vitrail est comme toute communauté humaine, il est fait de contrastes et de nuances. De loin la couleur unifie, et quand le regard s'approche, une vision plus complexe se révèle. Telle une géologie qui laisse apparaître dans ses strates des coquillages et des mollusques, le vitrail, dans les strates de couleurs, offre la variété et la richesse de la lumière qui vient baigner cette terre et ses habitants. »

Didier Mencoboni, 2016

L'APPEL AU MÉCÉNAT POPULAIRE ET AU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE EST TOUJOURS EN COURS... QUELLE QUE SOIT VOTRE CONTRIBUTION, SACHEZ QUE VOTRE PARTICIPATION NOUS SERA TRÈS PRÉCIEUSE ET PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉE. UN GRAND MERCI À TOUS !

Au recto, en haut, Didier Mencobini et Olivier Juteau vérifiant les effets attendus lors des superpositions des modules de verre. En bas, aperçu de la composition de l'œuvre finalé.

()La Chapelle des Pénitents, propriété de la commune, est l'un des principaux monuments de notre village, en accès libre, mis en valeur par l'association des Amis de Collonges. La grande majorité des 500 000 visiteurs annuels du village y passe, au moins pour jeter un coup d'œil.*

La présence des nouveaux vitraux témoigne de la possibilité d'utiliser les techniques et recherches de l'art contemporain dans les édifices religieux anciens. En l'occurrence, c'est un aménagement de l'espace aux fins d'apprécier les vibrations des couleurs au fil des jours et des saisons. L'artiste utilise le verre et sa transparence pour produire des effets inédits et infinis.

C'est dans ce cadre, valorisation de la Chapelle des Pénitents, qu'une commande artistique pour la création de deux vitraux contemporains a été conduite. L'essai est maintenant transformé. L'idée de produire une œuvre originale qui dialogue avec l'édifice et son mobilier, qui enrichisse sa valeur patrimoniale, et qui l'illumine d'une nouvelle lumière diurne est concrétisée. Une réflexion générale sur l'éclairage indirect sera conduite ultérieurement.

Les donateurs pourront bénéficier d'une palette d'offres préférentielles qui sont à l'étude, comme :

- Inscription sur le Tableau des partenaires, mécènes et donateurs dans la chapelle des Pénitents.
- Invitation à la cérémonie d'inauguration et à la manifestation conjointe.
- Visite guidée gratuite de COLLONGES-la-ROUGE et de la maison de la Sirène par les Amis de Collonges sur RV.
- Une déclinaison de l'œuvre de l'artiste pour diffusion sous forme de support de communication (carte postale, bristol, etc.) - médiation à l'occasion de la publication des résultats à l'appel à candidature Partenariat journaux, France-Bleu Limousin, Radio-Vicomté,
- Médiation associée à la campagne de mécénat sur les sites internet de la Fondation du Patrimoine et des Amis de Collonges
www.fondation-patrimoine.org et www.amisdecollonges.fr

Informations pratiques :

L'Etat encourage le Mécénat et les dons ouvrent droit aux dispositions fiscales qui concernent les organismes reconnus d'utilité publique :

- Vous êtes un **particulier**, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
- Vous êtes un **particulier soumis à l'ISF**, votre don bénéficie d'une réduction d'impôt de 75% du don, dans la limite de 50.000 €.
- Vous représentez une **entreprise**, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 60%, dans la limite de 5% de votre chiffre d'affaires.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de "Fondation du Patrimoine – Vitraux de Collonges-la-Rouge" et à remettre à la Mairie ou à la maison de la Sirène, siège des "Amis de Collonges" ou à envoyer avec le bulletin réponse à compléter et à découper dans le document joint, à :

La Fondation du Patrimoine- La Minoterie à cylindre – 2 route de Saint Jean Ligoure 87260 PIERRE BUFFIERE

Faites une économie supplémentaire en faisant votre don en ligne dans la rubrique projets publics du site :

<https://www.fondation-patrimoine.org/32632>

La Fondation du Patrimoine : un acteur du développement local en Limousin. C'est depuis 15 ans :

- **367 projets publics** et **830 projets privés** aidés en Limousin.
- Près de 40 000 **donateurs** (particuliers, associations et entreprises) mobilisés autour des projets dans le cadre du Mécénat Populaire
- près de **123 millions d'euros de travaux** soutenus dans notre région
- plus de **3 680 emplois** ainsi **maintenus ou créés en Limousin**, d'après l'Insee

La Fondation du Patrimoine « organisme mi-public, mi-privé, est la seule fondation dont les missions les ressources, mais aussi le conseil d'administration, ont été fixés par le Parlement par la loi du 2 juillet 1996 »().**

(**) Extrait du rapport de la cour des comptes sur la Fondation du Patrimoine publié en février 2013